



Ma maison a été inondée !



Que dois-je faire en premier?

Vous pouvez agir immédiatement afin de minimiser les dommages causés par l'inondation à l'intérieur et autour de votre maison.

Il y a également des précautions que vous devriez prendre pour votre propre santé et votre sécurité.



1

Énergie NB Power

Corporation de portefeuille Holding Corporation

APPELEZ ÉNERGIE NB

Énergie NB demande au public de les appeler immédiatement avant d'essayer de faire quoi que ce soit d'autre. Chaque cas est différent et les résidents ne doivent pas supposer qu'ils peuvent résoudre par eux-mêmes un problème lié à l'électricité, car **il pourrait y avoir d'importants risques de sécurité**. Énergie NB saura comment gérer votre situation particulière.

PANNES D'ÉLECTRICITÉ
1-800-442-4424

TOUT AUTRE PROBLÈME
1-800-663-6272

2

APPELEZ LE SERVICE DE RÉPARTITION DE LA VILLE DE MONCTON

Appelez le service de répartition de la Ville de Moncton pour signaler une inondation ou s'il y a un risque imminent d'inondation. Nous vous demanderons de fournir votre nom, votre adresse, la date de l'inondation, etc :

859-2643

3

À VÉRIFIER

Santé et sécurité



- Enlever les **substances toxiques** comme les pesticides et les insecticides de la zone inondée afin de prévenir la pollution.
- Essayez de **déplacer** les meubles, appareils électriques et autres biens au-dessus du niveau du sol.
- Les eaux de crue peuvent être grandement contaminées par des **eaux d'égout et d'autres substances polluantes**, posant un **danger sérieux pour la santé**. Les enfants et les animaux n'auront accès au secteur qu'une fois correctement décontaminé. Protégez-vous lorsque vous disposez de contenus contaminés en portant des gants, habit couvrez tout et des chaussures adéquates. Dans la plupart des cas, il serait prudent de porter un masque.
- Tout matériel ayant été en contact avec l'eau qui s'est infiltrée dans votre sous-sol doit être sorti de votre résidence **le plus rapidement possible**.
- Les tissus et le linge doivent être **lavés et désinfectés** avant d'être réutilisés. Les matériaux qui absorbent l'eau (coussins en mousse, sous-tapis, jouets en peluche et cartons) doivent être mis aux déchets tandis que les autres, qui ont été souillés, doivent être soigneusement lavés, désinfectés et séchés avant d'être replacés au sous-sol.
- Toute les cloisons et le gypse de même que l'isolant mouillé dans les murs doivent être enlevés au moins 15 cm (6 pouces) plus haut que le niveau d'eau atteint dans le sous-sol. Le plancher en bois devrait être enlevé. Les débris doivent également être ramassés le plus rapidement possible et mis aux déchets.
- Avant de construire de nouvelles cloisons et un nouveau plancher, il faut laver, désinfecter et assécher les surfaces de béton souillées.

4

BAC | Bureau d'assurance
du Canada

CONTACTEZ VOTRE ASSURANCE

Si votre maison a subi des dommages causés par l'eau, contactez votre fournisseur d'assurance dès que possible. Il sera en mesure de vous dire ce qui est couvert ou non par votre police d'assurance habitation.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des réponses à vos questions liées à l'assurance en général ou à l'assurance habitation, automobile ou pour votre entreprise, veuillez communiquer avec :

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA
1-800-565-7189 ext.227
<http://www.ibc.ca/fr/index.asp>

5

NOTEZ LES DOMMAGES

Il est important que vous documentiez les dommages causés par l'inondation (photo ou vidéo), si possible. Documentez immédiatement tous les dommages et communiquez les détails à votre assureur et à votre municipalité.

SERVICE DE RÉPARTITION
DE LA VILLE DE MONCTON
859-2643

6

SÉCURISEZ VOTRE MAISON

Cela fait, vous voudrez ensuite protéger votre maison dans la mesure du possible pour éviter tout autre dommage et pour vous protéger et protéger votre famille.

7



RESTAURATION

Suite à une inondation, il est important que vous remettiez votre maison en ordre le plus tôt possible afin de protéger votre santé et d'éviter que votre maison et ce qui s'y trouve soient encore plus endommagés. La **Société canadienne d'hypothèques et de logement** a élaboré une liste de vérification afin de vous aider à organiser votre nettoyage :

1-800-668-2642
<http://www.cmhc-schl.gc.ca>

Communiquez avec la Ville de Moncton au 859-2643 si vous avez des questions sur les règlements d'élimination des déchets.

Si vous avez des questions à l'égard des travaux de restauration suivant une inondation, consultez les pages jaunes sous la rubrique – *Water Damage Restoration*



SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN LOGEMENT D'URGENCE

APPELÉ LA CROIX ROUGE
1-800-222-9597

Si vous devez déménager lors d'une inondation, veuillez communiquer avec la Croix Rouge (préférentiellement dans les premières 72 heures) en composant le numéro des Services aux sinistrés de la Croix-Rouge:

1-800-222-9597
La Croix-Rouge offre une aide au logement et peut vous donner une **trousse de survie** qui contient des produits de première nécessité.



PRÉPARATIFS EN VUE D'UNE INONDATION

La meilleure façon de réduire les dégâts causés par une inondation, surtout si vous vivez dans une région

à risque, consiste à planifier et à prendre des précautions élémentaires. Bien que les divers palliers de gouvernement s'appliquent à réduire les risques d'inondations, vous demeurez notre première ligne de défense.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LES INONDATIONS ET CONSEILS PRÉVENTIFS POUR VOTRE DOMICILE :

Pour de plus amples renseignements au sujet des conseils ayant trait à la

prévention des inondations, veuillez consulter :

**SITE WEB DE LA
VILLE DE MONCTON**
moncton.ca

**L'ORGANISATION DES
MESURES D'URGENCE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
[http://www.gnb.ca/cnb/emo-omu/
index.f.asp](http://www.gnb.ca/cnb/emo-omu/index.f.asp)

Ligne sans frais / 24 hrs sur 24
1-800-561-4034